

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE

du 12 au 16 novembre 2018

REFORME DE LA JUSTICE

Engagé la semaine passée lors de l'examen en commission des Lois du projet de loi de réforme de la justice, M. SCHELLENBERGER a travaillé de concert avec ses collègues Les Républicains cette semaine, rencontrant notamment les représentants des bâtonniers de France, pour continuer de défendre, la semaine prochaine en séance, **une vision de la justice plus proche des citoyens et des territoires. Face au texte gouvernemental, M. le Député a déposé plusieurs amendements en ce sens.**

Alors que la loi Macron de 2015, supprimant l'habilitation pour les clercs de notaire, et son application délicate en Alsace-Moselle compte tenu des spécificités de notre droit local soulèvent de vives inquiétudes au sein de la profession, M. SCHELLENBERGER dépose également un amendement visant à **apporter une réponse pratique aux clercs de notaire habilités dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, respectueuse du droit local, en leur permettant de conserver leur habilitation jusqu'à leur retraite.**

LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE DES MINEURS

M. Raphaël SCHELLENBERGER s'est associé à la proposition de loi de son collègue Les Républicains M. Eric CIOTTI relative à la lutte contre la délinquance des mineurs. Alors que les mineurs concernés sont de plus en plus jeunes (environ 40 % ont entre 13 et 15 ans) et que les faits qui leur sont reprochés sont de plus en plus violents, **les Députés LR cosignataires proposent de repenser la justice des mineurs, autour de plusieurs axes forts :**

- ⇒ Affirmer la **primauté de la sanction et de la peine** sur toute autre mesure ;
- ⇒ **Élargir la palette de mesures** dont peuvent faire l'objet les mineurs ;
- ⇒ Une **justice plus rapide** pour être comprise des mineurs ;
- ⇒ Une **justice pénale des mineurs plus ferme** ;
- ⇒ Redéfinir les seuils applicables aux mineurs en **abaissant l'âge de la majorité pénale à 16 ans** ;
- ⇒ **Responsabiliser les parents démissionnaires.**

SIGNALISATION DES CAFES, HOTELS ET RESTAURANTS

M. SCHELLENBERGER avait appelé en mars dernier l'attention du Gouvernement, via une question écrite, sur l'**interdiction des pré-enseignes dérogatoires hors agglomérations et dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants.** Soulignant que la signalisation des cafés et hôtels doit "*passer par le biais d'une signalisation d'information locale (SIL), sur le domaine public routier*", **le Gouvernement indique "étudier comment améliorer cette signalisation réglementée et harmonisée, pour en augmenter la visibilité et tenir compte des besoins exprimés par les professionnels".**

M. le Député appelle à trouver un point d'équilibre plus satisfaisant entre la lutte contre les abus pour préserver nos paysages et l'importance de cette **signalétique directionnelle, souvent nécessaire à la survie des cafés, hôtels et restaurants** dans les zones rurales notamment.